



Section locale de la Croix-Rouge d'Attert
M. Laurent Tesch
247, rue de la Halte
L-6717 NOBRESSART

N/Réf.: 102347

Monsieur,

Je me réfère à votre requête réceptionnée le 2 mars 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'organisation d'une course VTT en date du 18 avril 2022 sur les territoires des communes de RAMBROUCH, de BOULAIDE et de REDANGE.

En premier lieu, je vous informe que votre demande n'a pas pu être traitée avant la date de la manifestation à cause d'une introduction tardive. Veuillez noter que le délai légal pour le traitement d'un dossier est fixé à trois mois à compter de la date de réception de la demande.

A titre subsidiaire, la randonnée en VTT que vous projetiez était prévu de se dérouler sur des sites très sensibles d'un point de vue écologique.

Pour l'organisation d'éventuelles manifestations similaires à l'avenir, je vous recommande de vous concerter préalablement avec les préposés de la nature et des forêts (M. Max Schroeder, tél : 621 202 189, M. Jeannot Huijben, tél, 621 202 125 et M. Serge Hermes, tél : 621 202 124) et d'éviter les zones protégées.

Je vous saurais gré de respecter ce délai pour les demandes ayant trait à vos futures manifestations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Communes de RAMBROUCH, BOULAIDE et REDANGE